

Le local Gallinier

n° 51, place des Martyrs de la Résistance, 34400 Lunel

Un cadre idéal
au développement
de votre activité

Date limite de candidature :
vendredi 30 avril 2021 à 17 h

Contact : cabinetdumaire@ville-lunel.fr



Lunel, une ville dynamique pour l'épanouissement de votre activité

Une zone de chalandise de 50 000 habitants

Dynamique et conviviale, Lunel dispose de tous les atouts d'une ville moderne tout en préservant un environnement paisible et de qualité. L'ensemble de ses commerces, services et équipements lui permettent de répondre aux besoins quotidiens des Lunellois et de son bassin de vie s'étirant de Montpellier à Nîmes et des Cévennes au littoral.

Un dynamisme commercial

Disposant d'un cœur de ville marchand d'importance en développement, Lunel bénéficie de rendez-vous hebdomadaires autour de ses marchés, ravissant tous les publics de Montpellier à Nîmes : marchés du jeudi et du dimanche, marché de l'artisanat, marché des Halles, marché aux fleurs...

Des évènements en cœur de ville

Riche de sa forte identité et de son histoire et en appui au développement économique en cœur de ville, Lunel accueille de grands rendez-vous tout au long de l'année faisant apprécier sa qualité de vie.





Métamorph'OSE

Un projet de 53 millions d'euros sur 10 ans

À l'instar de nombreuses communes françaises, et après des années de fuite des habitants et des activités des centres villes vers les zones périurbaines, l'heure est à la reconquête du centre historique, cœur économique et patrimonial de notre cité.

Le grand projet de Lunel nommé métamorph'OSE répond à l'ambition forte de redonner à Lunel sa place de centralité, et agira à ce titre sur un ensemble de thématiques au profit de son attractivité : propreté, aménagement des espaces publics, habitat, commerce, culture, mobilité, ...

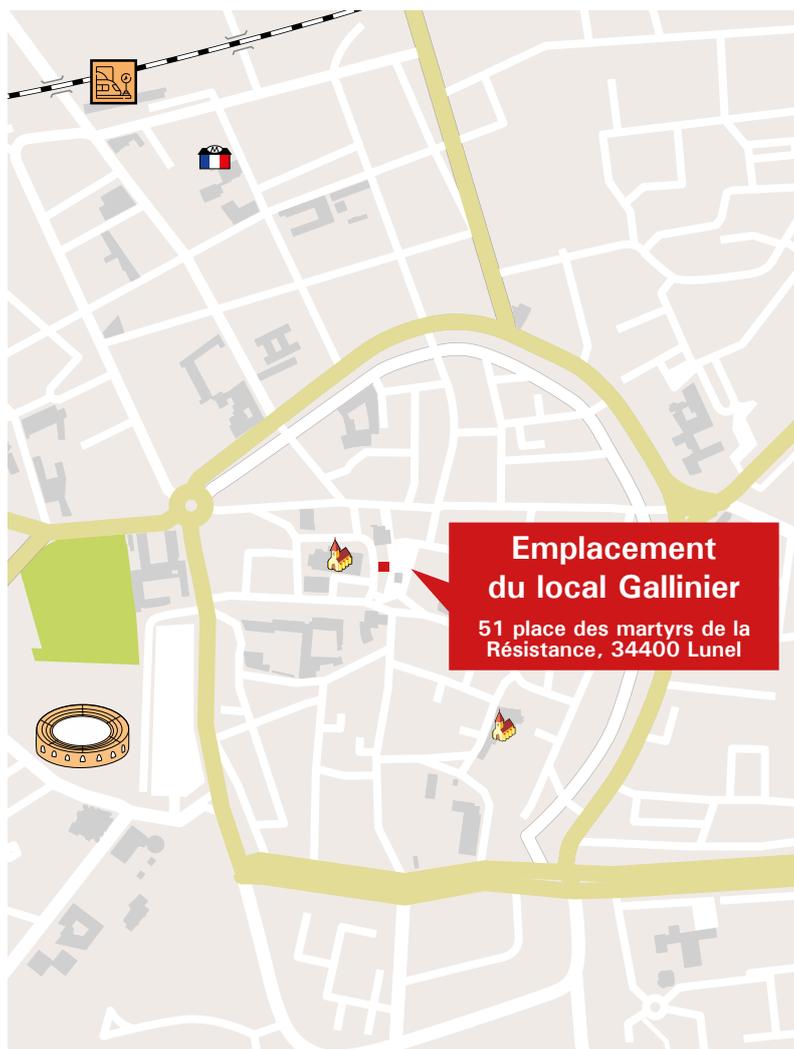
Vous implanter au sein de ce projet d'exception dans le secteur marchand et dynamique du cœur de ville, vous assure un cadre idéal à l'épanouissement de votre activité.

métamorph^{ose}
lunel 2030 Ouvrir sur l'extérieur

Le local Gallinier pour le développement de votre activité

Un emplacement idéal

En plein cœur de ville, ce local commercial offre beaucoup d'avantages : un emplacement central, deux vitrines côté Église et côté Caladons, une superficie aménageable d'environ 47 m², une belle devanture toute neuve, du stationnement gratuit de 40 minutes, la proximité du cours Péri, des Halles... De quoi poser les bases d'un joli projet !



Principales caractéristiques

FICHE D'IDENTITÉ LOCAL GALLINIER

- Local neuf de près de 47 m² environ
- Traversant en rez-de-chaussée d'une petite copropriété
- 2 entrées indépendantes
- Double visibilité depuis la place Louis Rey et la place Jean Jaurès
- Terrasse autorisée en fonction de l'activité
- Accessible PMR
- Stationnement gratuit de 40 minutes

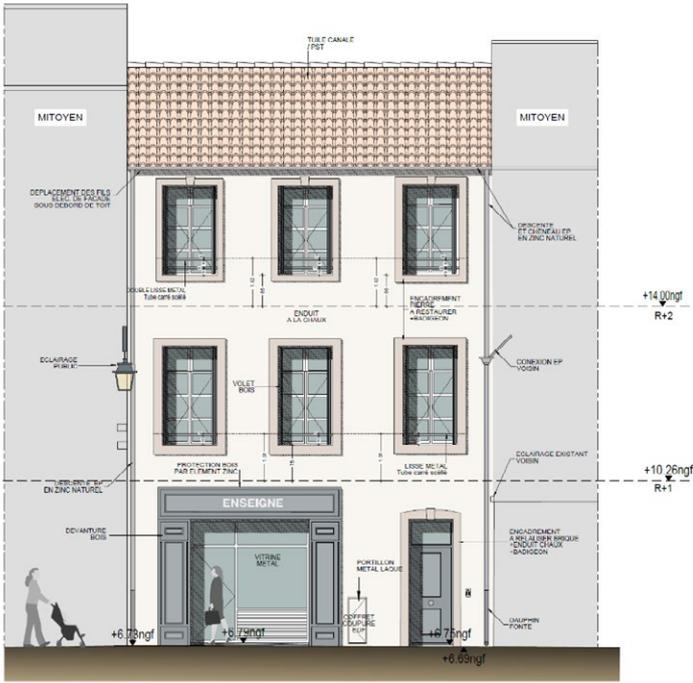




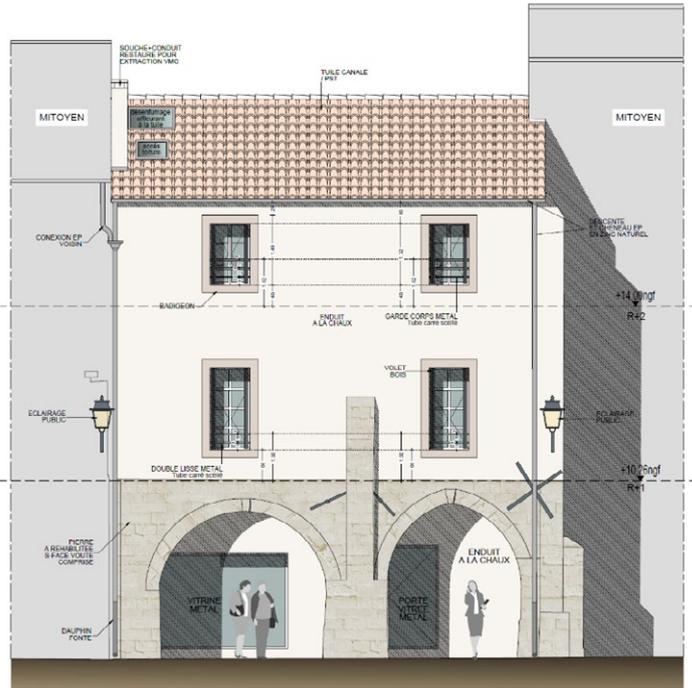
▲ Vitrine commerciale rue Martyrs de la Résistance (face à l'église Notre-Dame-du-Lac) ▲



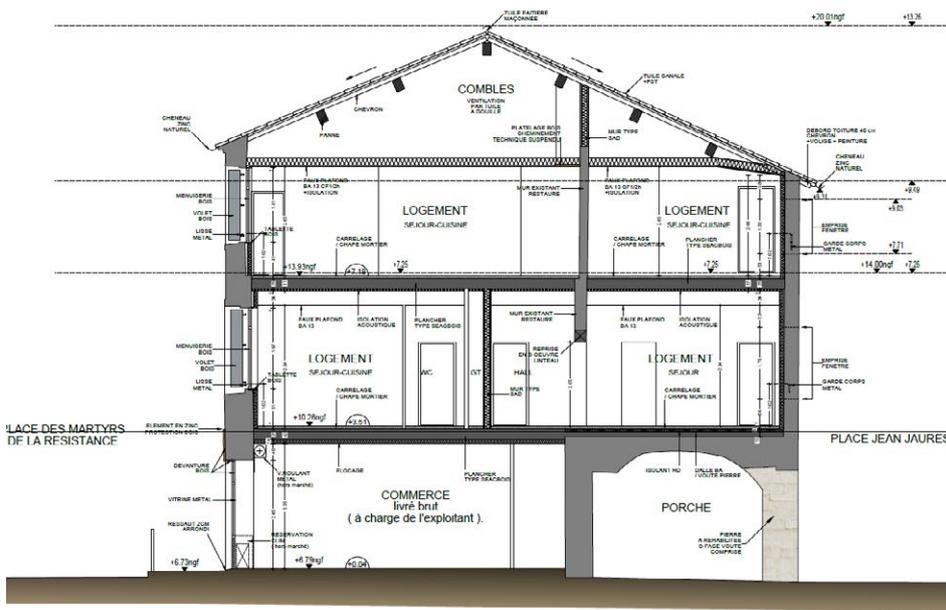
▲ Vitrine commerciale place Jean Jaurès



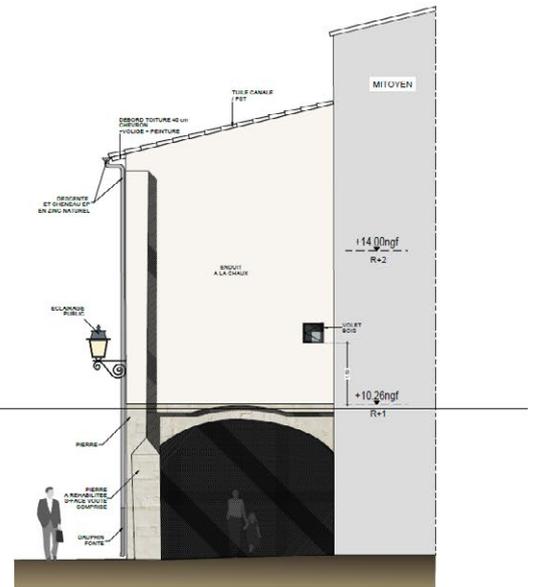
FACADE OUEST - place des Martyrs de la Résistance



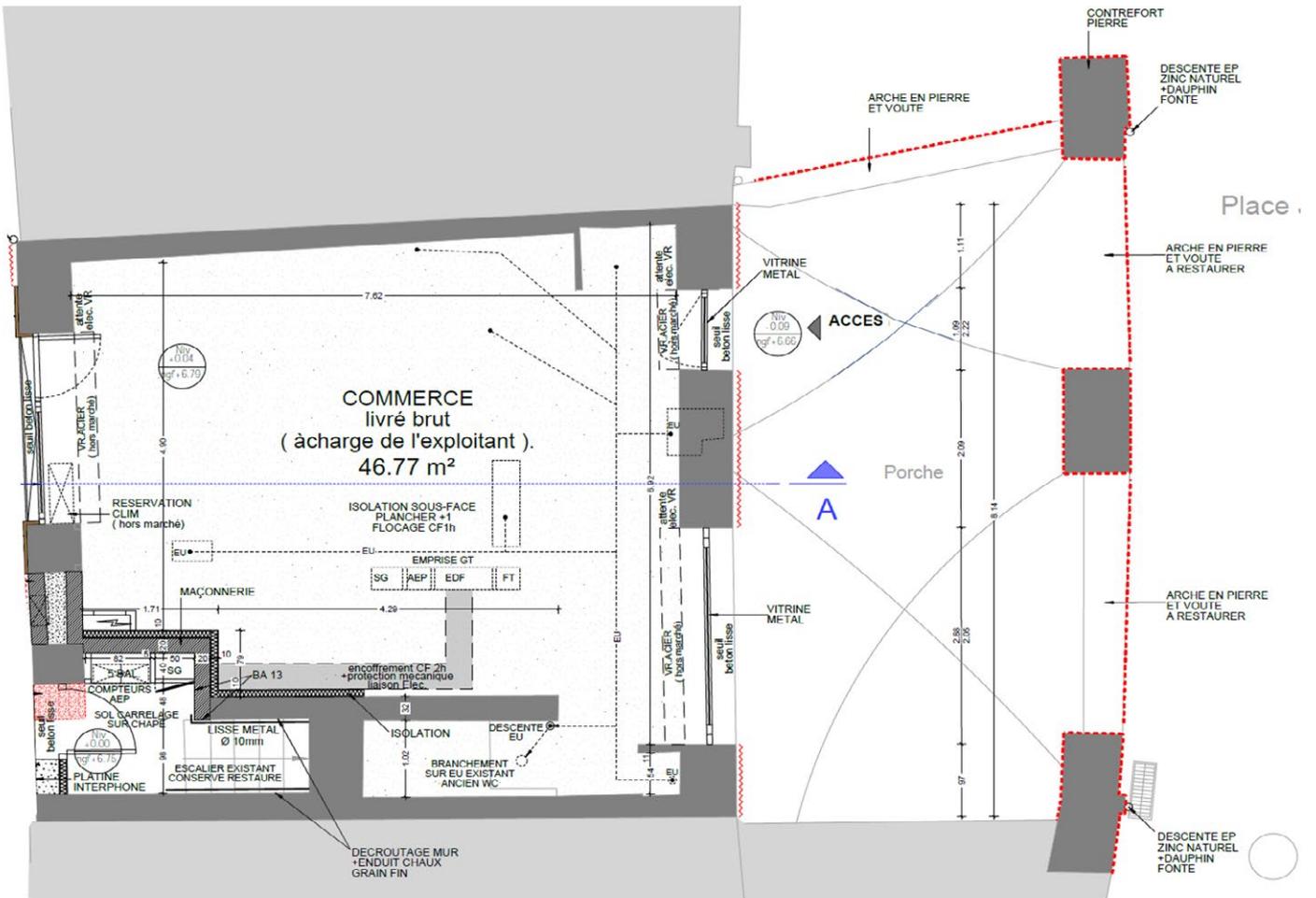
FACADE EST - place Jean Jaures



COUPE AA



FACADE NORD - place Jean Jaures



REZ DE CHAUSSEE

Vous êtes intéressé ?

Pourquoi un appel à candidatures ?

Face à la sollicitation de nombreux professionnels souhaitant s'implanter sur ce secteur dynamique de la commune, la Ville de Lunel a souhaité engager un appel à candidatures pour les cellules commerciales pouvant être proposées en cœur de Ville.

Pour le candidat :

L'assurance d'offrir à son entreprise un cadre de développement pérenne en obtenant des informations sur le contexte d'implantation.

Pour la Ville :

La sélection en toute transparence d'une entreprise à forte valeur ajoutée susceptible de participer à l'attractivité de sa centralité.



VOUS AVEZ UN PROJET ?
OSEZ LUNEL !

Vous recherchez un cadre idéal pour développer votre activité ?

La Ville de Lunel a décidé de restructurer et de remettre sur le marché des cellules commerciales.

Retrouvez tous les locaux disponibles sur : www.lunel2030.fr

Dans le cadre de son projet de métamorph'OSE pour le centre-ville, la Ville de Lunel a décidé de restructurer et de remettre sur le marché des cellules commerciales.

Face à la sollicitation de nombreux professionnels, la Ville de Lunel a souhaité engager un appel à candidatures. Le choix du lauréat se fera sous forme d'un jury, avec une analyse des dossiers et un entretien avec les candidats finalistes.

**ET SI C'ÉTAIT POUR VOUS ?
N'HÉSITEZ PAS À CANDIDATER !**

Et après ?

- ▷ Un accompagnement dans la durée du lauréat parce que votre développement participe à notre projet.
- ▷ Des recherches d'alternatives crédibles et adaptées dans la mesure du possible pour les candidats non retenus.

L'appel à candidatures

Les caractéristiques du bail commercial

La Ville de Lunel, représentée par son Maire et son conseil municipal, propriétaire des locaux, est la bailleur du local Gallinier.

Le contrat de bail sera conclu selon les dispositions suivantes :

- Les dispositions du Code de commerce s'appliquent au bail commercial à conclure.
- La destination du bail sera strictement limitée à l'exploitation commerciale validée à l'issue du processus de choix du preneur.
- Le bail sera conclu pour une durée de 9 années maximum entières et consécutives.
- Conformément à l'article L.145-4 du Code de commerce, chacune des parties aura la possibilité de mettre un terme au contrat sous conditions, à la fin de chaque période triennale, en respectant un préavis de 6 mois.
- Le loyer initial mensuel est de 500 € TTC. Le paiement du loyer interviendra à compter de la remise des clés.
- Le preneur devra être assuré dès la remise des clés.
- Le montant du loyer pourra faire l'objet d'une révision triennale, trois ans au moins après la date d'entrée en jouissance du locataire. De nouvelles demandes pourront être formées tous les trois ans à compter du jour où le nouveau prix sera applicable.
- le bailleur louera le local «prêt à décorer» (peinture, mobilier, luminaires...) par le preneur, pour l'exercice de son activité.
- Le preneur aura la charge des travaux de réparations et d'entretien courants.
- Le preneur n'aura pas à sa charge les travaux qui ne peuvent être imputés au locataire au titre de l'article R.145-35 du Code de commerce.
- La taxe foncière sera à la charge du preneur.
- Les taxes, impôts et redevances liés à l'usage du local seront imputés au preneur.
- Un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer sera demandé au preneur.
- Le preneur devra souscrire et prendre à sa charge les différents abonnements nécessaires : eau, électricité, téléphonie, gaz...
- La sous-location est interdite.
- Les locaux seront disponibles d'ici la fin du mois de juin 2021.

Les modalités de l'appel à candidatures

▷ Où se procurer le cahier des charges ?

Consultable et téléchargeable sur le profil acheteur site internet de la Ville www.achatpublic.com ou le site internet de la ville : www.lunel.com.

▷ Quelles activités peuvent candidater ?

Le local est destiné à une activité de commerce, de service ou d'artisanat de proximité, qui doit participer à l'attractivité et à la dynamisation du centre-ville.

La destination donnée au local doit être adaptée à l'emplacement et à l'environnement d'un centre-ville ainsi qu'à la configuration de la cellule commerciale.

Pour ces raisons, certaines activités sont exclues.

C'est notamment le cas pour :

- les établissements de nuit et plus généralement toute activité nocturne
- toute activité procurant des nuisances sonores et/ou olfactives incompatibles avec le centre-ville.
- les commerces de restauration (snacking inclus).
- les commerces d'alimentation (hors production artisanale), les opticiens, les banques, les compagnies d'assurance.

**Vous avez des questions ?
Vous souhaitez visiter le local ?**

**Contact : Cabinet du Maire
Coordonnées mail : cabinetdumaire@ville-lunel.fr**

▷ Délai pour répondre et condition d'envoi ?

Vous pouvez présenter votre candidature jusqu'au **vendredi 30 avril 2021 à 17 h.**

Votre dossier de candidature est à transmettre, dans le respect des modalités ci-détaillées :

Par mail : cabinetdumaire@ville-lunel.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Lunel

A l'attention du Cabinet du Maire
240 avenue Victor Hugo
34403 Lunel Cedex

▷ Pièces à fournir pour la candidature :

1. Courrier d'intention précisant vos motivations
2. La fiche questionnaire dûment complétée pour permettre à la Ville de mieux comprendre votre projet et vos besoins
3. Curriculum-vitae :
 - Identité du candidat-preneur (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail)
 - Si le candidat est une personne physique : fournir une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour ouvrant la possibilité d'exercer une activité professionnelle),
 - Si le candidat est une personne morale : fournir la copie des statuts, le justificatif d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.
 - Situation professionnelle actuelle
 - Formation, diplômes et compétences
 - Expériences professionnelles

4. Au titre de votre capacité économique et financière

Votre activité est existante et vous souhaitez la relocaliser ?

↳ présentations des 3 derniers bilans

Vous avez un projet de création ?

↳ fourniture d'un bilan prévisionnel comptable sur 3 ans.

Dans les deux cas

↳ plan de financement du projet et date d'ouverture envisagée.

Projet d'activité commerciale avec horaires et jours d'ouverture, originalité, animations, plus-value apportée

5. Descriptif des aménagements que le candidat-preneur envisagerait d'effectuer pour l'exercice de son activité.

6. Attestation sur l'honneur remplie et signée (annexe 2)

7. Le candidat est libre de proposer en complément tout élément susceptible de présenter au mieux son projet.

Critères de choix :

Cet appel à candidature doit permettre à la collectivité d'apprécier :

- la qualité et la pertinence du projet d'activité au regard de son implantation dans l'hypercentre de Lunel,
- la viabilité économique du projet,
- l'expérience et la compétence du candidat dans le cadre de l'activité commerciale présentée.

Après examen du dossier de candidature, le choix du preneur sera déterminé selon les critères et les pondérations suivants :

50 % → Qualité et pertinence du projet d'activité au regard de son implantation dans un centre-ville

30 % → Appréciation du potentiel commercial et viabilité économique du projet

20 % → Appréciation du potentiel du candidat à porter dans la durée ce projet

Sélection :

Le choix du lauréat se fera sous forme d'un jury pour assurer l'analyse et le classement des projets.

La sélection du preneur sera réalisée par application des critères définis ci-dessus. Il est précisé que la Ville se réserve la possibilité d'échanger oralement avec les candidats, ayant présenté les projets les plus pertinents et viables économiquement, concernant la démarche qu'ils proposent dans leur projet commercial.

▷ Date prévisionnelle de sélection :

À titre indicatif, la sélection du lauréat est prévue entre le 1^{er} et le 15 mai 2021.

FICHE QUESTIONNAIRE

Nom et prénom du gérant :

Adresse du gérant

Numéro de téléphone et adresse mail du gérant :

.....

Votre activite est existante ?

Nom actuel de l'activité

.....

Description de l'activité :

.....

.....

Adresse actuelle de l'activité et raison du déménagement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

N° d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers :

.....

Conditions d'exploitations ou besoins particuliers (livraison, puissance de réseaux, besoin de stockage

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

● Participation au dynamisme du cœur de ville

L'activité peut-elle être associée à des animations sur l'espace public (ouverture exceptionnelle, traitement ponctuel de la vitrine en lien avec l'évènement...) : OUI / NON

Seriez-vous prêt à adhérer à l'association des commerçants : OUI / NON

Selon vous, quel est l'apport de votre activité à la vie du centre-ville de Lunel :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe 2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
agissant en qualité de
atteste sur l'honneur que l'entreprise
.....
inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro
.....

- n'a pas fait l'objet, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9 et L. 324-10 (travail dissimulé), L. 125-1 et L. 125-3 (délit de marchandage et de prêt illicite de main-d'œuvre) du code du travail ; ou au bulletin n°3 du casier judiciaire des candidats personnes physiques ou des représentants de la personne morale ;
- n'est pas en situation de faillite financière ;
- est à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

Fait à

Le

Signature



Et vous ?